



Assurance-vie, succession

Par **marcel16**, le **18/10/2018** à **14:26**

Bonjour à tous,

Ma mère vient de décéder. Le notaire, qu'elle avait choisie de son vivant, me dit qu'elle ne possédait qu'un compte en banque.

Mon frère, qui est son légataire universel, me dit la même chose.

Or, après recherche auprès du FICOBA, j'apprends qu'elle en possédait 7 dans une banque et 3 dans 2 autres banques.

Officiellement, mon frère a perçu une assurance-vie, mais j'en doute fort.

Donc, ma première question est : Comment faire pour savoir si mon frère a reçu d'autres assurance-vies, quel est l'organisme qu'il faut contacter?

Deuxième question: Idem pour les actions boursières.

Je vous remercie

Marcel16

Par **Chaber**, le **18/10/2018** à **15:31**

Bonjour

Si vous estimez être bénéficiaire d'un contrat d'assurance Vie vous pouvez contacter l'AGIRA, même en ligne

<http://www.formulaireassvie.agira.asso.fr/>

Normalement avec la nouvelle législation les assureurs doivent rechercher les bénéficiaires grâce à FICOVIE

Par **marcel16**, le **18/10/2018** à **19:03**

Merci Chaber,

Je ne cherche pas à savoir si j'ai une assurance-vie, car je sais que je n'en ai pas.

Mais je voudrais savoir si mon frère en a perçu , plusieurs, car il manque de l'argent, en grande quantité. Mon but étant de faire remettre une partie des assurance-vies dans la succession, si tel est le cas.

Par **Visiteur**, le **18/10/2018** à **19:08**

Bonjour

Dans ce cas, il vous faut un avocat et chercher s'il y a eu atteinte à votre réserve héréditaire.